



**Dans la circulaire signée le 30 août 2021, le président Paul Biya indique les orientations générales de la politique budgétaire et les dispositions pratiques pour l'élaboration du prochain budget de l'Etat.**

La préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022 intervient dans un contexte de crise sociopolitique marqué par les menaces multiformes. Les sécessionnistes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les groupes terroristes de Boko Haram dans l'Extrême-Nord, les prises d'otages avec demandes de rançons dans l'Adamaoua et l'incursion des rebelles centrafricains à l'Est Cameroun. Il paraît évident que la gestion de tout cela nécessite davantage des ressources financières.

### **Orientations du chef de l'Etat**

Dans cette [circulaire du 30 août](#), le président de la République souligne que la préparation du budget pour l'exercice 2022 s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique de développement économique, social et culturel de la nation. En effet, elle est sous-tendue par la [Stratégie nationale de développement 2020-2030](#) (SND30).

Au regard du contexte macroéconomique mondial et national, le budget de l'Etat du Cameroun pour l'exercice 2022 devra tenir compte de la stratégie gouvernementale de riposte contre la Covid-19 et ses répercussions socio-économiques.

Autre chantier du gouvernement, l'implémentation du nouveau programme économique et financier conclu avec le Fonds monétaire international (FMI).

### **Priorités de l'Etat**

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2022 sera beaucoup plus orienté vers des chantiers prioritaires. Il s'agit de:

- La finalisation et la mise en service des grands projets de première génération ;
- Le renforcement de la cohésion sociale et du processus de décentralisation ;
- L'implémentation de la politique d'import/substitution ;
- La reconstruction des Régions affectées par les crises, en particulier celles du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ;
- L'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU);
- La poursuite et le renforcement de la lutte contre les menaces sécuritaires dans la perspective de relever de façon durable les défis sécuritaires.

La circulaire du président de la République s'adresse au Premier ministre, aux membres du gouvernement et aux gouverneurs de régions.

**Crtv**

---